

## **WCC-2012-Res-083-FR**

### **Faire progresser le rôle des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et leur potentiel de contribution à une réglementation mondiale sur les changements climatiques**

CONSIDÉRANT les Résolutions 2.16 *Les changements climatiques, la biodiversité et le Programme global de l'UICN* et 2.17 *Climat et énergie*, et la Recommandation 2.94 *Atténuation des changements climatiques et affectation des terres* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 2<sup>e</sup> Session (Amman, 2000) ;

CONSIDÉRANT PAR AILLEURS la Résolution 3.057 *Adaptation aux changements climatiques : un cadre pour les mesures de conservation* et la Recommandation 3.084 *Ratification du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3<sup>e</sup> Session (Bangkok, 2004) ;

RAPPELLANT que la Résolution 4.075 *Objectifs d'atténuation des changements climatiques et actions pour la conservation de la biodiversité* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008) prie instamment les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de conclure les négociations relatives à la mise en place d'un régime efficace, exhaustif et équitable sur les changements climatiques pour l'après-2012 et d'inclure dans ce régime, entre autres, des considérations écologiques et sociales et notamment la valeur des écosystèmes ;

RAPPELLANT PAR AILLEURS la Résolution 4.077 *Les changements climatiques et les droits de l'homme*, également adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 4<sup>e</sup> Session (Barcelone, 2008) ;

RAPPELANT EN OUTRE les préoccupations exprimées dans la Résolution 4.075, c'est-à-dire qu'une augmentation de la température mondiale de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels aurait très probablement des effets extrêmement graves sur les écosystèmes et les moyens d'existence, et sachant que l'accélération du rythme de l'augmentation des températures affecte la capacité des écosystèmes et des moyens d'existence à s'adapter ;

RECONNAISSANT que le troisième Domaine du *Programme de l'UICN 2013-2016 : Des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement* met en œuvre les connaissances de l'UICN dans le domaine du développement durable, de l'autonomisation et de la réduction de la pauvreté ;

SALUANT les avancées des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 2010 (Cancun) et de 2011 (Durban) relatives notamment au Cadre d'adaptation, au mécanisme de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), et à la création d'un Fonds climatique vert pour aider les pays en développement dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; ainsi que l'accord de mise en place d'un nouvel instrument juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention, applicable à toutes les Parties ;

RESTANT PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ, cependant, par l'écart important entre les promesses de réduction des émissions d'ici à 2020 faites par ces Parties et la voie à suivre

pour garantir une probabilité réelle de maîtriser l'augmentation de la température mondiale moyenne en-dessous de 2°C ou de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels<sup>1</sup> ;

NOTANT le désir des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de rendre le processus plus ambitieux et de le fonder, entre autres, sur le Cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et sur les conclusions de l'examen 2013-2015 portant sur la pertinence de la prévision mondiale à long terme d'augmentation moyenne de la température mondiale de 2°C, en se basant sur les connaissances scientifiques les plus avancées en la matière, et notamment en étudiant la possibilité d'une augmentation moyenne de 1,5°C ;

SALUANT EN OUTRE la décision des Parties au Protocole de Kyoto sur la date de début de la deuxième période d'engagement du Protocole, fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

SOULIGNANT la valeur des solutions basées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et NOTANT l'acceptation généralisée du rôle de la diversité biologique dans les processus écosystémiques et la généralisation du concept de service fourni par les écosystèmes ; et

PRENANT EN COMPTE de la décision X/2 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relative au *Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020* et les Objectifs d'Aichi, en particulier l'Objectif 15 : « D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et de restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'à la lutte contre la désertification » ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

DEMANDE à la Directrice générale de :

- a. améliorer et approfondir la mise en place, en collaboration avec les Commissions et les Membres de l'UICN, d'une stratégie visant à inclure la politique durable de l'UICN dans les processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les forums en rapport, notamment le Partenariat REDD+ et le programme de travail de Nairobi ;
- b. promouvoir une action cohérente, aux priorités établies, à l'échelle de l'Union afin de faire progresser les solutions basées sur la nature pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets au niveau national, régional et local ;
- c. réaliser, en collaboration avec les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et les Membres de l'UICN, une étude afin d'évaluer dans quelle mesure les solutions basées sur la nature qui luttent contre les changements climatiques peuvent contribuer à réduire l'écart en matière d'émissions entre les engagements mondiaux et les actions nécessaires pour prévenir des changements climatiques aux conséquences dévastatrices, et faire circuler largement cette étude, notamment auprès de la CCNUCC ;

---

<sup>1</sup> Évalués entre 5-9 GtCO<sub>2</sub>e (selon les politiques mises en place, auxquelles s'ajoutent les promesses) dans le Rapport sur l'écart en matière d'émissions, PNUE, novembre 2010.  
[www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport](http://www.unep.org/publications/ebooks/emissionsgapreport)

- d. encourager, en collaboration avec les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et les Membres de l'UICN, une « action préventive » pour mettre en œuvre l'adaptation et l'atténuation basée sur les écosystèmes au niveau national, régional et local ; et
- e. mettre au point des produits de connaissance essentiels qui contribueront aux travaux du GIEC et de la Plateforme Intergouvernementale, scientifique et politique, sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et, lors de l'élaboration de ces produits, de s'appuyer notamment sur l'information régionale recueillie lors des activités de projets de l'UICN.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.